

QUESTIONNAIRE DE DUE DILIGENCE « INVESTISSEMENT RESPONSABLE » A L'USAGE DES LIMITED PARTNERS (LPS) DANS LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le Questionnaire de due diligence (QDD) « Investissement responsable » à l'usage des Limited Partners (LP) dans le capital-investissement a été élaboré pour aider les investisseurs à comprendre et à évaluer les processus d'une société de gestion (General Partner – GP). Ce questionnaire vise à intégrer les risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) significatifs dans leurs pratiques d'investissement et à comprendre où situer la responsabilité de cette intégration.

Le présent QDD fait partie du [QDD de l'Institutional Limited Partners Association \(ILPA\)](#). Il est également conçu pour compléter le Cadre de reporting des PRI, en particulier le module de capital-investissement. Lorsqu'une question du DDQ cartographie d'une manière significative une question du Cadre de reporting, l'indicateur ou les indicateurs pertinents sont fournis.

Le QDD se divise en sept sections :

1. Politique
2. La levée de capitaux
3. Pré investissement
4. Post investissement
5. Reporting et publication
6. Changements climatiques
7. Renseignements complémentaires

À QUOI SERT CE QUESTIONNAIRE DE DUE DILIGENCE ?

Un questionnaire ne peut jamais remplacer le dialogue entre le gérant et l'investisseur : ce QDD est conçu pour servir de point de départ à ce dialogue en fournissant une liste de référence des questions que les LP peuvent poser aux sociétés de gestion pendant le processus de levée de fonds.

Les LP peuvent envisager de compléter ce QDD par d'autres questions. Ils doivent toutefois tenir compte de l'importance de ces questions par rapport à la charge administrative supplémentaire imposée aux GP.

Ils sont encouragés à :

- évaluer les réponses au QDD dans le contexte de la taille, de l'expérience et des ressources du GP ; et exploiter les possibilités d'amélioration qu'ils identifient comme base de dialogue, soit avant ou après l'engagement.

LIGNES DIRECTRICES POUR COMPLÉTER LE QDD

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Les GP sont encouragées à compléter ce QDD dans le cadre de leur préparation générale au lancement d'une collecte de fonds et à l'inclure comme norme dans leurs data rooms.

Elles doivent définir clairement l'étendue de leurs activités d'investissement responsable dans leurs réponses au QDD, par exemple, en précisant si une réponse s'applique à toutes les stratégies, à certaines stratégies ou à un fonds sélectionné.

Les GP signataires des PRI doivent fournir leur dernier Rapport de transparence public des PRI ainsi que leurs réponses au QDD en matière d'investissement responsable en capital-investissement.

EXAMEN DE LA DOCUMENTATION DU FONDS

Au cours des premières étapes de la due diligence, un LP peut examiner le Mémoire de placement privé (PPM), le Mémoire d'offre ou tout autre document marketing introductif afin de déterminer si son fonds répond aux enjeux ESG.

Si le LP procède à une due diligence à l'égard d'un signataire des PRI, il est fortement recommandé de consulter le dernier Rapport de transparence public des PRI sur le site Internet des PRI. Les LP sont également encouragés à [demander l'autorisation](#) du GP pour consulter leurs rapports privés de transparence et d'évaluation des PRI.

Un LP peut également poser les questions suivantes :

1. Le fonds dispose-t-il d'une politique formelle visant à exclure les investissements dans des secteurs, des zones géographiques ou des modèles économiques particuliers, sur la base de critères ESG ?
2. Si le LP dispose d'une politique d'exclusion, la stratégie d'investissement du fonds peut-elle inclure des investissements qui seraient contraires à cette politique ? Dans l'affirmative, la GP serait-elle disposée à s'assurer que le capital du LP n'est pas utilisé pour de tels investissements ?
3. Le fonds cible-t-il des secteurs ou des zones géographiques présentant des risques et/ou des opportunités ESG spécifiques auxquels la GP envisage d'accorder une attention ?

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est une classe d'actifs diversifiée qui comprend le capital-risque, les actions de croissance et les rachats, ainsi qu'une gamme de stratégies indirectes comme les fonds de fonds et les transactions secondaires. Les différentes sous-classes d'actifs et les fonds présentent des expositions différentes aux risques et opportunités liés à l'ESG, tandis que leurs approches en matière d'incorporation ESG varient également considérablement.

Un LP doit analyser les réponses du QDD dans le contexte de la stratégie d'investissement de GP et discuter de la manière dont son approche d'incorporation ESG est influencée par divers facteurs, tels que :

- la réalisation d'investissements minoritaires ou de contrôle ;
- la phase de croissance des entreprises cibles ;
- les investissements indirects tels que les fonds de fonds.

INVESTISSEURS DE CONTRÔLE

L'ensemble du QDD est pertinent pour les investisseurs de contrôle.

INVESTISSEURS MINORITAIRES

Les investisseurs minoritaires possédant des sièges au conseil d'administration et des participations plus importantes peuvent avoir une influence sur la stratégie et les activités des sociétés sous-jacentes de leur portefeuille. D'autres investisseurs minoritaires pourraient ne pas être en mesure de le faire - ceux qui détiennent des participations plus réduites, par exemple, ou les GP qui n'ont pas de siège au conseil d'administration ou qui n'ont que des droits d'observateur.

Cela peut avoir une incidence sur la mesure dans laquelle les investisseurs minoritaires peuvent répondre à certaines questions dans les sections Post investissement et Reporting & communication de ce QDD par rapport aux investisseurs de contrôle. Toutefois, les PRI encouragent les investisseurs minoritaires à fournir toutes les informations pertinentes sur la façon dont ils veillent à ce que les risques et opportunités ESG soient gérés de manière appropriée dans le degré d'influence qu'ils exercent sur les sociétés en portefeuille et les principaux investisseurs en situation de co-investissement.

CAPITAL-RISQUE (VENTURE CAPITAL)

Les investisseurs en capital-risque réalisent des investissements minoritaires dans des entreprises en phase de démarrage, qu'il s'agisse d'investissements de pré-amorçage ou à un stade ultérieur dans des actions de croissance. Comme pour d'autres investisseurs minoritaires, leur influence potentielle sur les sociétés en portefeuille variera. Toutefois, les GP de capital risque sont encouragées à adapter les politiques et les pratiques ESG aux risques et opportunités du ou des secteurs dans lesquels elles investissent et à l'étape de capital qu'elles fournissent généralement.

FONDS DE FONDS (Y COMPRIS LES TRANSACTIONS SECONDAIRES)

Lorsqu'ils investissent dans un fonds de fonds, les LP doivent obtenir l'assurance que le GP applique un processus rigoureux pour évaluer et surveiller l'approche en matière d'investissement responsable des fonds sous-jacents.

Un LP pourrait demander à la GP de fonds de fonds de compléter ce QDD lors de la levée de fonds (en notant que certaines questions pourraient ne pas s'appliquer, telles que 4.1, 4.2, 4.3, 4.7 et 4.8). Les gérants de fonds de fonds sont encouragés à utiliser ce QDD pour leur due diligence ESG des fonds sous-jacents.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le QDD dispose d'une section dédiée aux changements climatiques.

En outre, lorsque les informations liées au climat sont pertinentes pour d'autres questions du QDD, cela a été souligné dans les notes des lignes directrices. Ces lignes directrices ont été incluses dans les questions identifiées comme étant alignées sur les quatre piliers du Groupe de travail sur le reporting financier des risques liés au climat (TCFD).

QUESTIONS DU QDD

1. POLITIQUE

COMPRENDRE VOS POLITIQUES, VOTRE GOUVERNANCE ET VOTRE SUPERVISION EN MATIÈRE D'ESG.

1.1 [PGS 1, PE 1] Avez-vous une politique d'investissement responsable ?

Dans l'affirmative, fournir une copie ou un lien s'il est accessible au public, indiquer quand il a été mis en œuvre, s'il a été pleinement mis en œuvre, quel est le processus d'examen et de mise à jour de celui-ci, et décrire les changements que vous avez récemment apportés ou que vous envisagez d'apporter. Si vous n'avez pas de politique d'investissement responsable, expliquez pourquoi.

1.2 Quelles sont les normes internationales, les lignes directrices du secteur (association), les cadres de reporting ou les initiatives qui promeuvent des pratiques d'investissement responsable auxquelles vous vous êtes engagé ou avez contribué ?

[PGS 17, 18] S'assurer que tous les engagements pertinents en matière de normes, de lignes directrices, de cadres ou d'initiatives liées aux changements climatiques sont également inclus.

1.3 [PGS 11, 11.1, 12] Comment (i) les responsabilités de supervision et (ii) les responsabilités de mise en œuvre de l'incorporation ESG sont-elles structurées au sein de votre organisation ?

Listez les personnes impliquées et décrivez leur rôle, leur poste au sein de l'organisation et leurs qualifications pour cette fonction. Décrivez les ressources externes auxquelles vous avez recours.

Veillez également inclure toute discussion pertinente sur la structure de la gestion et de la surveillance des risques et opportunités liés au climat au sein de votre organisation.

1.4 [PGS 13, 14] Dans quelle mesure, le cas échéant, les objectifs ESG sont-ils intégrés dans les évaluations de performance et les mécanismes de rémunération au sein de votre société ?

Décrivez la façon dont les objectifs ESG sont définis et mesurés, ainsi que les fonctions auxquelles ils appliquent, p.ex. professionnels de l'investissement/équipes ESG.

1.5 Comment équipez-vous vos professionnels de l'investissement et d'autres collaborateurs afin de comprendre et d'identifier la pertinence et l'importance des risques et opportunités ESG dans les activités d'investissement ?

Si vous fournissez des formations, de l'assistance et/ou des ressources supplémentaires, veuillez les décrire. Cela devrait inclure leur fréquence, par qui et à qui.

2. LEVÉE DE CAPITAUX

DÉFINIR VOS ENGAGEMENTS ESG DANS LA DOCUMENTATION DES FONDS.

2.1 [PE 2] Quels engagements ESG formels avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre dans le Contrat de société en commandite (LPA), les lettres d'avenant ou d'autres documents constitutifs du fonds ?

Décrivez les engagements ESG formels que vous avez pris ou envisagez de prendre en lien avec cette levée de fonds. Veuillez également partager les sections de votre PPM ou d'autres supports marketing relatifs aux engagements ESG.

3. AVANT L'INVESTISSEMENT

COMPRENDRE COMMENT VOUS IDENTIFIEZ LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG SIGNIFICATIFS DANS VOS INVESTISSEMENTS.

3.1 [PE 3, 3.1, 5] Comment réalisez-vous (i) l'analyse de la matérialité ESG pour les investissements potentiels et (ii) la due diligence sur les risques et opportunités ESG potentiellement significatifs ?

(I) Expliquez votre processus, donnez deux à trois exemples de risques et d'opportunités ESG identifiés lors du screening comme significatifs pour les sociétés en portefeuille de votre fonds le plus récent. Communiquez tous les outils, normes et données que vous utilisez pour déterminer quels risques et opportunités ESG sont significatifs.

(II) Veuillez illustrer votre processus de due diligence ESG à l'aide d'un à deux exemples d'un fonds récent.

[PGS 41, 41.1, 43, 44] En outre, veuillez inclure toute discussion pertinente sur les cadres et les outils que vous utilisez dans le cadre de la due diligence pour identifier et évaluer les risques et opportunités de transition climatique et physiques/d'adaptation, y compris l'utilisation d'une analyse de scénarios.

3.2 [PE 4] En quoi les risques et opportunités ESG ont-ils un impact sur la sélection de vos investissements ?

Expliquez à l'aide d'un à deux exemples d'un fonds récent. Ont-ils contribué à identifier des opportunités de gestion des risques ou de création de valeur, ont-ils conduit à l'abandon de certains investissements, ont-ils eu un impact sur la valorisation des investissements ou une incidence sur d'autres conditions de transaction ?

[PGS 41.1, 44] En outre, veuillez inclure toute discussion pertinente sur l'impact des risques et opportunités liés au climat sur votre stratégie d'investissement ou votre sélection d'investissement.

3.3 Comment les risques et/ou opportunités ESG sont-ils communiqués à, analysés et documentés par l'instance décisionnaire ultime (comité d'investissement par exemple) ?

Décrivez le processus que vous avez mis en place et illustrez-le avec un exemple récent de fonds.

3.4 Comment les considérations ESG sont-elles intégrées dans la documentation des transactions, comme les conventions d'actionnaires lors de la structuration de la transaction ?

Décrivez le processus que vous avez mis en place et illustrez-le avec un exemple récent de fonds.

4. APRÈS L'INVESTISSEMENT

COMPRENDRE COMMENT VOUS CONTRIBUEZ À LA RÉDUCTION DES RISQUES ESG DES ENTREPRISES DE VOTRE PORTEFEUILLE ET AUX EFFORTS DE CRÉATION DE VALEUR.

4.1 [PE 8, 11] Créez-vous des plans de création de valeur spécifiques aux critères ESG ou intégrez-vous les enjeux ESG dans les plans réguliers de création de valeur et/ou les plans à 100 jours ?

Si c'est le cas, décrivez la manière dont ils sont définis, mis en œuvre et suivis, et donnez un exemple à partir d'un fonds récent.

4.2 [PE 12, 12.1] Comment assurez-vous que les compétences et les ressources ESG adéquates existent au niveau des entreprises en portefeuille ?

Décrivez une ou deux initiatives prises dans le cadre de vos efforts de renforcement des compétences ESG dans les fonds antérieurs, et indiquez quelle fonction, position ou rôle est généralement attribuée aux responsabilités ESG des entreprises en portefeuille.

4.3 Comment utilisez-vous vos sièges au conseil d'administration ou vos interactions avec le conseil d'administration pour surveiller, influencer et encourager la gestion des risques et opportunités ESG de l'entreprise en portefeuille ?

Cela peut inclure la manière dont les objectifs ESG sont liés aux mécanismes de rémunération au niveau des entreprises du portefeuille.

[PGS 41.1, 44] S'assurer que toute discussion pertinente sur la gestion des risques et opportunités liés au climat est également incluse.

4.4 [PE 9] Comment contribuez-vous à la gestion des risques et opportunités ESG significatifs pendant la période de détention de vos investissements ?

Présentez deux à trois exemples d'un fonds récent qui mettent en évidence la manière dont vous avez contribué directement à toute initiative. Par exemple, ceux où vous avez travaillé avec la direction pour identifier les problèmes et instigué d'autres mesures, comme la mise en œuvre de politiques pertinentes, ou celles que vous avez encouragé la société en portefeuille à atteindre.

[PGS 41.1, 44] En outre, veuillez inclure toute discussion pertinente sur la gestion des risques et opportunités liés au climat.

4.5 [PE 6, 6.1] Surveillez-vous et suivez-vous les indicateurs clés de performance (KPI) ESG de vos investissements ?

Si oui, comment identifiez-vous des KPI significatifs et quels cadres utilisez-vous, le cas échéant ? Veuillez fournir des informations détaillées sur les KPI que vous avez suivis dans des fonds antérieurs.

[PGS 45] En outre, veuillez inclure une discussion sur les indicateurs de risque physiques ou de transition liés au climat.

4.6 [PE 7, 7.1] Comment utilisez-vous les KPI ESG identifiés ?

Veillez indiquer si vous fixez des objectifs de performance par rapport à des sociétés comparables. Si oui, comment procédez-vous et comment aidez-vous les entreprises en portefeuille à atteindre les objectifs ?

[SO 2, SO 3] En outre, veuillez inclure une discussion des KPI relatifs aux risques et opportunités liés aux changements climatiques.

4.7 [PE 13] Comment intégrez-vous les enjeux ESG dans les préparations de sortie ?

Si vous n'intégrez pas les critères ESG dans les préparations de sortie, expliquez pourquoi.

4.8 L'approche des risques et opportunités ESG a-t-elle affecté la performance financière de vos investissements ?

Veillez fournir un ou deux exemples d'un fonds récent décrivant la manière dont vous évaluez les résultats financiers dans le cycle de vie d'investissement lié à l'incorporation ESG. Si vous ne mesurez pas les implications financières de votre activité d'incorporation ESG, veuillez expliquer qualitativement la prévision de valeur ajoutée associée à votre approche d'incorporation ESG.

4.9 [PGS 47, 47.1, 47.2] identifiez-vous les résultats en matière de durabilité¹ (les résultats positifs et négatifs du monde réel) liés aux opérations, aux produits et aux services des entreprises détenues ?

Dans l'affirmative, communiquez tous les cadres ou outils que vous utilisez pour les identifier (p.ex. ODD, Impact Management Project (IMP), Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (GPNU), lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales).

¹ Les résultats en matière de durabilité sont les effets escomptés et involontaires, positifs et négatifs que les entreprises dans lesquelles vous investissez ont sur le monde qui les entoure. Parmi les exemples de résultats négatifs figurent la perte de biodiversité résultant de la construction dans un espace ouvert, les violations des droits de l'homme liées à la technologie à double usage, le stress sur les systèmes d'alimentation en eau en raison d'une consommation élevée d'eau. Parmi les exemples de résultats positifs, citons la réduction des déchets par le biais d'initiatives d'économie circulaire, l'amélioration des programmes de reconversion des employés pour l'économie numérique, le développement de produits ou de services verts (avec des preuves d'un impact positif sur la durabilité), des produits et services inclusifs qui répondent aux problèmes du racisme systémique.

5. REPORTING ET PUBLICATION

COMPRENDRE COMMENT LES LP PEUVENT SUIVRE VOS PERFORMANCES ESG ET S'ASSURER QUE LE FONDS FONCTIONNE DANS LE RESPECT DES POLITIQUES ET PRATIQUES CONVENUES, Y COMPRIS LA COMMUNICATION D'INCIDENTS ESG SIGNIFICATIFS.

5.1 [PE 14] Comment faites-vous rapport aux LP sur les performances ESG, y compris les données et les objectifs, et en faisant la preuve des progrès réalisés ?

Pouvez-vous fournir des exemples de publications en matière d'ESG d'un fonds précédent ? Si vous ne disposez pas de publications antérieures, veuillez indiquer si vous envisagez d'introduire des publications en matière d'ESG pour votre prochain fonds.

[PGS 45, 46] En outre, veuillez inclure une discussion pertinente sur les indicateurs et les objectifs de risque lié aux changements climatiques.

5.2 La gestion des risques et opportunités ESG figure-t-elle à l'ordre du jour de votre Comité consultatif des Limited Partners et de votre assemblée annuelle des investisseurs ?

Dans l'affirmative, veuillez fournir un ou deux exemples de problèmes inclus au niveau de la société en portefeuille ou du fonds. Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi.

5.3 Quelle est votre approche pour gérer les incidents ESG importants et les communiquer à vos LP ?

Veuillez fournir votre définition de ce qui constitue un incident ESG significatif et, par exemple, expliquer les mesures que vous avez prises pour gérer les incidents passés et éviter qu'ils ne se reproduisent. Veuillez également indiquer s'il y en a eu au sein de votre société ou des sociétés de votre portefeuille au cours des trois dernières années.

6. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

6.1 Comment mesurez-vous et faites-vous le point sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à vos investissements ?

[PGS 46] Décrivez la méthodologie utilisée. Si vous ne mesurez pas et ne faites pas le point sur les émissions de GES, veuillez expliquer pourquoi ou l'état actuel de vos efforts.

6.2 Veuillez décrire tous les engagements ou objectifs climatiques que votre entreprise a pris ou les mesures mises en œuvre par votre entreprise pour évaluer et traiter les risques et opportunités liés au climat qui ne sont pas traités dans le présent document.

Décrivez les KPI et objectifs liés au climat/aux émissions que vous avez fixés avec les sociétés de votre portefeuille ou auxquels vous vous êtes engagés en tant qu'entreprise.

Assurez-vous, le cas échéant, d'avoir répondu aux lignes directrices sur les risques et opportunités liés au climat énoncées aux questions 1.2, 1.3, 3.1, 3.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 5.1 ci-dessus, et ajoutez toute autre discussion qui pourrait être pertinente ici. Si vous n'avez pas communiqué d'informations liées au climat, veuillez expliquer pourquoi.

6.3 Si vous avez communiqué conformément aux recommandations du TCFD (groupe de travail sur les informations financières liées au climat), veuillez fournir un exemplaire de votre rapport TCFD.

Veuillez indiquer si vous envisagez de communiquer à l'avenir. Si vous n'avez pas communiqué conformément aux recommandations du TCFD, veuillez expliquer pourquoi.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Le cas échéant, veuillez décrire comment votre approche en matière d'incorporation ESG traite de sujets ou de pratiques ESG spécifiques qui ne sont pas traités autrement dans ce document.

Il peut s'agir de questions telles que les droits de l'homme et les cadres connexes tels que les UNGP, la diversité, l'équité et l'inclusion, ou encore la biodiversité, la manière dont vous liez les résultats ESG aux facilités de prêt, dont l'intégration des résultats ESG au niveau du personnel comporte des mesures incitatives, ou le développement d'une initiative ESG à l'échelle du secteur, etc.

7.2 Comment gérez-vous les risques et opportunités ESG internes de votre société de gestion (à savoir votre propre entreprise) ?

Décrivez les initiatives que vous avez développées et/ou développerez pour améliorer la performance ESG interne de votre société, par exemple pour améliorer la diversité des équipes d'investissement.

Si vous complétez ce QDD des PRI en tant que document autonome en dehors du QDD de l'ILPA, veuillez inclure une réponse distincte à la section Diversité, actions et inclusion du DDQ de l'ILPA et du modèle de mesure de la diversité de l'ILPA.

Vous pouvez les consulter sur <https://ilpa.org/due-diligence-questionnaire/>

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les signataires suivants pour leurs commentaires et leurs contributions à ce QDD :

- Alpinvest Partners, Maaïke van der Schoot
- AP6, Anna Follér
- Apax Partners, Ellen de Kreij
- APG, Keren Raz
- Apollo Global Management, Robert Esposito
- Ardian, April Tissier
- Ares Management, Adam Heltzer
- Bridgepoint, James Holley
- California Public Employees' Retirement System (CalPERS), James Andrus
- California State Teachers' Retirement System (CalSTRS), Nicholas Abel
- CDC Group, Zinhle Tshabalala
- Cinven, Vanessa Maydon
- CVC Capital Partners, Chloë Sanders
- Fonds européen d'investissement (FEI), Uli Grabenwarter
- HarbourVest Partners, Natasha Buckley
- Harvard Management Company, Michael Cappucci
- Helios Investment Partners, Phil Davis
- Hong Kong Monetary Authority (HKMA), Kim Chong et Alan Mak
- Intermediate Capital Group (ICG), Eimear Palmer
- Investindustrial, Serge Younes
- KKR, Elizabeth Seeger
- LACERA, Scott Zdrazil
- Neuberger Berman, Jennifer Signori
- New Mountain Capital, Ignacio Sarria
- Chak Hill Capital Partners, Lee Coker
- Permira, Adinah Shackleton
- Stafford Capital Partners, Silva Deželan
- StepStone Group, Dawn Powell
- TPG & Y Analytics, David Frank et Jessica Fay
- University Retirement Scheme (USS), Helen Hopkins

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires à intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économies dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités et, en définitive, dans l'intérêt à long terme de l'environnement et de la société dans son ensemble.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable.

Pour plus d'informations : www.unpri.org



Les PRI sont une Initiative pour les investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du PNUE et le Pacte mondial de l'ONU.

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org

